

**Culturalisation des différences,
différenciation des cultures
dans la politique belge**

Marco Martiniello

Les Cahiers du CERI
N° 20 - 1998

Culturalisation des différences, différenciation des cultures dans la politique belge

Marco Martiniello
FNRS, Université de Liège

Dans les années soixante et soixante-dix, la stabilité des institutions et du régime démocratiques belges intriguait nombre de politologues européens et américains. À l'instar de la Suisse, la Belgique réussissait à combiner une grande diversité interne (linguistique, religieuse, philosophique, sociale, économique...) et une stabilité institutionnelle à toute épreuve, mettant ainsi en question les acquis de la théorie démocratique traditionnelle et facilitant la théorisation du modèle de la démocratie consociationnelle (Lijphart 1977). Les nombreux changements de gouvernement, notamment, n'ébranlaient jamais le régime démocratique belge. Ce dernier, dont la solidité restait mystérieuse, fut à cette époque l'objet de nombreuses études de la part de chercheurs étrangers avant de sombrer dans l'oubli politologique. Il aura fallu attendre les succès électoraux du Vlaams Blok à la fin des années quatre-vingt et au début des années quatre-vingt-dix (Swyngedouw 1992) et, plus encore, les événements catastrophiques de l'été 1996 pour que l'évolution de ce petit État sis au cœur de l'Union européenne suscite à nouveau un certain intérêt auprès de l'opinion publique internationale et des chercheurs étrangers. D'une part, l'essor du Vlaams Blok a été comparé à la montée d'autres mouvements ultra-nationalistes et/ou séparatistes dans d'autres démocraties européennes. Cette ascension a marqué une nouvelle étape dans le " conflit communautaire " belge en hissant la question de la dislocation de l'État en bonne place sur l'agenda politique. La question du séparatisme cessait d'être un tabou. D'autre part, à partir de la découverte d'un faisceau de faits divers atroces, à savoir l'enlèvement, la séquestration accompagnée d'abus sexuels et finalement le meurtre de plusieurs enfants et adolescentes par un gang pédophile-affairiste, le pays, d'ordinaire si calme en été,

bascule dans une colère et une émotion intenses mises en scène par les médias dans un feuilleton national où se succèdent et s'entremêlent le sensationnel, le voyeurisme, le macabre, l'information et l'analyse.

Alors que l'année 1996 avait commencé par une reprise de l'habituel " conflit communautaire ", à partir de l'été, ce sont des " affaires " qui occupent l'attention de la population. Qu'il s'agisse de l'" affaire Dutroux ", des différents scandales politico-financiers, de l'affaire des paras belges exécutés au Rwanda, de l'enquête concernant l'assassinat du ministre d'État André Cools ou encore du cas des " tueurs du Brabant ", le système démocratique belge étale au grand jour ses lacunes et ses " dysfonctionnements " dans la gestion de ces dossiers. La population exige de comprendre et revendique des changements profonds tout de suite.

Cette actualité dramatique repousse " le communautaire " sur la touche pendant des semaines. Est-ce à dire que les événements de 1996 ont réussi là où des générations entières de professionnels de la politique ont échoué : donner naissance à un corps de citoyens belges qui participent activement et ensemble à la gestion de la chose publique, transcendant ainsi le clivage communautaire traditionnel entre Flamands et francophones constitutif de l'État ? Une nation belge, dans le sens d'une " communauté de citoyens " actifs, responsables et concernés par un intérêt collectif (Schnapper 1994), est-elle née de la douleur collective engendrée par les scandales de 1996 ? Deux ans plus tard, rien n'autorise à répondre par l'affirmative. En réalité, la mise en latence du conflit communautaire est en Belgique aussi habituelle que le conflit lui-même : celui-ci disparaît et réapparaît aux yeux du grand public mais il ne cesse pas d'exercer une influence cruciale sur la vie politique et sociale. Au moment où ces lignes sont écrites, début 1998, le " communautaire " est revenu sur le devant de la scène politique et tout porte à croire qu'il y restera au moins jusqu'aux élections législatives prévues pour juin 1999.

Dans ce cahier, un aspect particulier de cette question communautaire sera abordé, à savoir l'utilisation d'images de la différence et de la spécificité culturelles dans le discours politique et médiatique flamand, wallon et dans une moindre mesure bruxellois et son impact éventuel tant sur la différenciation culturelle effective dans le pays que

sur la séparation *de facto* des sociétés wallonne, flamande et bruxelloise, au-delà des discours nationalistes et séparatistes portés par certaines fractions de la classe politique. Par ce biais, il s'agira de s'interroger sur la relation complexe entre identité politique et culture et sur la place de ces deux notions dans les processus de construction politique de l'ethnicité et de la nation, tant au plan théorique qu'à la lumière de quelques exemples concrets tirés d'une observation continue des joutes politiques belges des années quatre-vingt-dix. Certes, comme toutes les sociétés européennes, la Belgique connaît d'autres types de conflits, notamment économiques et sociaux. Le chercheur doit donc prendre garde, en interrogeant la société belge à partir d'une grille de lecture ethno-culturelle, de ne pas " ethniciser " à outrance la réalité qu'il observe (Eriksen 1993) et de ne pas négliger les autres dimensions des conflits et des solidarités dans la société. Il est toutefois remarquable qu'en Belgique, toutes les oppositions, tous les conflits font toujours l'objet à tout le moins de tentatives politiques de traduction communautaire, qu'il s'agisse de sécurité routière, d'agriculture, de santé publique, etc. Cette tendance à " communautariser " tous les problèmes semble même se renforcer ces dernières années. Dès lors, le clivage Flamands-Wallons, quelle que soit la forme qu'il prend, semble fondamental pour comprendre l'évolution de la Belgique.

L'argumentation sera développée en cinq étapes qui correspondent aux différentes parties de ce cahier. Premièrement, il faut rappeler l'ancienneté du conflit communautaire en Belgique, qui relève d'un des quatre clivages fondamentaux constitutifs de l'État belge à sa naissance. Deuxièmement, on montrera que des images de la spécificité culturelle et identitaire ont toujours été politiquement exploitées dans ce conflit largement non violent. Troisièmement, on développera l'hypothèse suivant laquelle le processus de fédéralisation de l'État a révélé — et non pas expliqué — un changement profond de l'aspect du conflit communautaire. Alors que, dans la Belgique unitaire, le conflit communautaire renvoie principalement à une politique de l'ethnicité, c'est plutôt une politique du nationalisme — ou plutôt des nationalismes — qui caractérise le conflit communautaire dans le moment fédéral actuel. Le quart de siècle de fédéralisation constitue la phase de transition au cours de laquelle s'est opérée cette transformation de l'opposition communautaire en Belgique. Quatrièmement, ce change-

ment explique l'évolution dans l'utilisation politique de la culture et de l'identité. Les marqueurs culturels et identitaires utilisés politiquement dans le conflit communautaire et/ou la signification politique qui leur est attribuée varient selon que l'on se situe dans une politique de l'ethnicité ou dans une politique des nationalismes. Dans le premier cas prédominent l'affirmation et la demande d'une reconnaissance culturelle et identitaire dans un cadre étatique donné : il s'agit pour les groupes dominés de tenter d'accroître leur pouvoir relatif dans l'État. Dans le second cas, l'accent est plutôt mis sur l'essentialisation des différences culturelles entre les groupes en présence, et sur leur pouvoir explicatif des insolubles problèmes de cohabitation : la logique est alors plutôt celle d'une affirmation sur la scène internationale de nations ou de régions indépendantes, le cadre étatique belge est fondamentalement remis en question. Cinquièmement, des conclusions provisoires seront tirées quant aux liens entre culture et identité politique, entre ethnicité et nationalisme, et une série de scénarios concernant l'avenir du "laboratoire" belge seront examinés.

Un conflit communautaire ancré dans l'histoire de l'État

Il n'est guère nécessaire de se replonger dans les détails de l'histoire tourmentée de ce petit État pour se rendre compte que l'unité nationale belge a toujours été problématique, qu'il s'agisse de l'unité politique, culturelle ou identitaire. En réalité, depuis sa création en tant qu'État indépendant, la Belgique est divisée. La vie politique a été rythmée par des oppositions se produisant la plupart du temps autour de quatre clivages fondamentaux qui sont constitutifs de cet État pluriel. Un clivage d'ordre philosophique et religieux oppose traditionnellement le monde chrétien, surtout catholique, au monde laïque, surtout libre-penseur. Ces deux mondes se sont notamment opposés autour de la question scolaire après la Seconde Guerre mondiale. La Loi du pacte scolaire promulguée en 1959 trouva une solution en reconnaissant la liberté de choix du chef de famille entre un réseau scolaire libre

dominé par les catholiques et un réseau scolaire d'État d'inspiration pluraliste (Witte et Craeybeckx 1987). Ensuite, un clivage d'ordre social et économique oppose le monde du travail et le monde patronal. La Belgique a connu le développement d'un mouvement ouvrier très puissant, parti de la ville flamande de Gand, surtout dans les bassins industriels wallons dominés par le Parti socialiste. L'histoire sociale du pays a été émaillée de conflits ouvriers parfois très durs comme les grandes grèves de l'hiver 1960 (Witte et Craeybeckx 1987). Alors que les luttes ouvrières sont de plus en plus souvent reléguées aux temps révolus de l'ère industrielle (Touraine 1997), la Belgique a pourtant récemment connu des conflits ouvriers d'une âpreté, d'une intensité et d'une ampleur remarquables lors de la fermeture du site Renault à Vilvorde et des forges de Clabecq, dans le Brabant wallon. De plus, à l'instar de certains pays voisins, la Belgique a connu un "syndrome de la capitale", opposant Bruxelles à la province, tant flamande que wallonne. Place financière et commerçante de longue date, Bruxelles a souvent suscité l'envie de la part d'un sud industriel et d'un nord longtemps paysan qu'elle a pour sa part souvent donné l'impression de mépriser. Cela explique en partie pourquoi Flamands et Wallons ont longtemps été plus que tièdes quant à la reconnaissance et à l'institutionnalisation d'une spécificité régionale bruxelloise, Bruxelles étant à bien des égards un otage dans le conflit dit communautaire. Enfin, le clivage qualifié en Belgique de communautaire, opposant la population — ou plutôt les élites politiques — flamande néerlandophone, et la population — ou plutôt les élites politiques — francophone (wallonne, bruxelloise et même flamande d'expression française, en partie), s'est bien vite imposé comme un des axes d'opposition politique les plus importants de la politique belge. Même si, selon Marc Swyngedouw (1995), ce clivage ne prend réellement forme politiquement qu'à partir de la Première Guerre mondiale, on peut affirmer qu'il existait déjà auparavant. Il a atteint des sommets lors de la "question royale" (Fitzmaurice 1996), juste après la Seconde Guerre mondiale, ou encore lors de la "question fouronnaise" qui, bien qu'en léthargie pour l'instant, n'a pas encore trouvé de solution définitive (Ubac 1993). En 1952, est organisée une "consultation populaire" au sujet du retour du roi Léopold III, absent depuis juin 1944, dans ses pouvoirs constitutionnels. La

majorité des Belges se prononce en faveur du retour mais les résultats du vote révèlent un profond clivage régional : plus de 72 % des Flamands votent en ce sens, alors qu'ils ne sont que 42 % des Wallons à le faire (Mabille 1997). Une décennie plus tard, la fixation de la frontière linguistique donne naissance à la "question des Fourons" qui va empoisonner la vie politique belge pendant de nombreuses années. Quelques petits villages, les Fourons, qui faisaient jusqu'alors partie de la province francophone de Liège, sont administrativement transférés dans la province flamande du Limbourg contre la volonté de la majorité des habitants, francophones. Les Fouronnais francophones vont se mobiliser pour revendiquer leur retour à Liège et pour résister à ce qu'ils perçoivent comme une tentative de "flamandisation" forcée. Durant les années soixante-dix, la paix de ces villages sera à diverses reprises troublée par des affrontements parfois violents entre nationalistes flamands et militants wallons. La persistance du clivage dit communautaire a fait un jour dire à Théo Lefèvre, un ancien Premier ministre, que la Belgique était un pays heureux composé de trois minorités opprimées, les Flamands, les Wallons et les germanophones (Covell 1985 : 230).

Dès la création de l'État belge en 1830-1831, le conflit communautaire s'articule autour de la question linguistique. En effet, les révolutionnaires belges ne cachent pas leur intention d'imposer le français comme langue nationale unique. Cela suppose la mise en œuvre d'un projet de francisation totale de la Flandre contre lequel la résistance flamande va peu à peu se structurer. À l'origine donc, le conflit communautaire en Belgique utilise exclusivement le marqueur culturel de la différence linguistique. La bourgeoisie francophone, forte de son appartenance à un univers linguistique au rayonnement mondial, n'a que peu d'égards pour les dialectes flamands parlés par le petit peuple du nord du pays. Ce dédain, et la négation de l'autonomie linguistique qu'il inspire, constituent le point de départ du conflit communautaire en Belgique. Dès son origine, le mouvement flamand s'oppose à l'utilisation du français en Flandre, qui concrétise le projet de francisation développé par la bourgeoisie dominante dans le pays. Son combat a pour objectif la reconnaissance du flamand à égalité totale avec le français dans l'espace public belge, tandis que les francophones s'efforceront de maintenir aussi longtemps que possible la prédominance du français. Dès 1840, le mouvement flamand présente cinq re-

vendications concernant l'usage public du flamand : création d'une académie flamande, égalité du flamand et du français dans les écoles de Flandre et à l'Université de Gand, utilisation du flamand par les tribunaux lorsque des Flamands sont concernés, utilisation du flamand par les fonctionnaires de l'État dans leurs contacts avec les Flamands et utilisation du flamand lorsqu'il s'agit de défendre les intérêts locaux de la Flandre face aux administrations nationales (Beaufays 1996). Entre 1873 et 1883, ces revendications seront partiellement satisfaites dans le cadre des premières lois linguistiques, qui reconnaissent l'emploi du flamand dans l'administration en Flandre, une flamandisation partielle de l'enseignement dans les écoles normales de formation d'enseignants en Flandre ainsi que l'emploi du flamand dans la justice répressive en Flandre. En 1886 voit le jour l'Académie royale flamande tandis que se poursuit progressivement la flamandisation de l'enseignement en Flandre. En 1890, la loi stipule que les juges et les notaires actifs en Flandre doivent s'exprimer en flamand (Beaufays 1996). Huit années plus tard, la loi d'égalité de 1898 prévoit que les lois et les arrêtés doivent être publiés à la fois dans les deux langues. En 1930, l'Université de Gand est entièrement flamandisée. En 1963, la Belgique est divisée en quatre régions linguistiques (une région de langue française, une région de langue néerlandaise, une région de langue allemande et l'arrondissement bilingue français-néerlandais de Bruxelles) par une loi qui établit de manière définitive le principe de territorialité. Une frontière linguistique est fixée par la loi. Chaque région est homogène d'un point de vue linguistique. Les trois langues nationales sont traitées sur un pied d'égalité. Dès lors, les conflits autour de la langue vont perdre de leur intensité, à l'exception de la question fouronnaise et de la question des facilités linguistiques pour les francophones vivant en territoire flamand dans la périphérie bruxelloise. Ces deux cas constituent en effet deux entorses vivantes au principe d'homogénéité linguistique des régions, mais aussi peut-être le fruit de tentatives légitimes de faire progresser et de mettre en œuvre une démocratie multiculturelle (Martiniello 1997a).

Quoi qu'il en soit, le conflit linguistique a marqué de son empreinte indélébile toute la vie politique et sociale du royaume dans lequel des images de la spécificité et de la différence culturelle ont toujours été exploitées dans le jeu politique, tant au nord qu'au sud du pays.

La dimension culturelle du conflit communautaire

La bourgeoisie nationaliste de Belgique veut au départ créer une nation belge caractérisée par une identité nationale et une culture distinctive qui devaient transcender les identités et les cultures régionales. De langue française, se reconnaissant dans la culture française, les bourgeois francophones de toutes les régions du pays veulent en réalité imposer cette "franco-conformité" à l'ensemble de la population dans le cadre d'une version belge du melting-pot. Les Wallons, les Flamands et les Bruxellois doivent se fondre dans une nation belge de langue française et de culture belge largement influencée par la culture française. Cette tentative de construction nationale repose notamment sur la recherche de mythes nationaux remontant à l'antiquité et visant à donner une continuité historique à une nation qui reste pourtant à construire (Morelli 1995). Le roman national est ainsi progressivement écrit par les célèbres historiens de la belgitude dont le plus fameux est sans conteste Henry Pirenne. Les quatre tomes de son *Histoire de Belgique, des origines à nos jours* (1948-1952) ont été considérés jusqu'à une époque récente comme la version "politiquement correcte" de l'histoire du pays. Ils servaient notamment de base aux cours d'histoire dans l'enseignement public.

État unitaire sans nation unifiée, la Belgique semble pendant plusieurs décennies se satisfaire de réponses somme toute pragmatiques aux questions de son identité et de sa culture. Chaque composante de la société belge identifiée par les quatre clivages traditionnels mentionnés plus haut propose sa version de la belgitude et tolère celle des autres : être belge, c'est être flamand ou wallon ; catholique ou libre-penseur ; salarié ou patron ; bruxellois ou provincial. Toutefois, ces notions de la belgitude ont toutes en commun de se définir par la négative. Qui sont les Flamands ? On ne sait pas toujours avec précision mais on revendique une différence par rapport aux Néerlandais. Qu'est-ce que la culture wallonne ? On ne sait trop, mais on insiste en général sur la différence par rapport à la culture française, avec laquelle on revendique pourtant des liens étroits. Ainsi, en dépit du caractère largement inachevé de la nation belge, en dépit d'un sentiment national faible voire inexistant, les Belges sont pendant longtemps restés attachés à

leur État. L'échec du nationalisme belge n'a pas engendré la disparition du patriotisme belge. Cette distinction proposée par Walker Connor (1994) entre le nationalisme, désignant la loyauté à l'égard du groupe national, et le patriotisme, désignant la loyauté à l'égard de l'État, se révèle d'une grande utilité pour rendre compte de la persistance d'un attachement à l'État Belgique, considéré jusqu'il y a peu de temps comme une nécessité par toutes les composantes significatives de la société belge.

Préférant la vie commune dans la maison Belgique à toute autre solution, Flamands et Wallons vont tantôt s'affronter tantôt coopérer pour améliorer leur position et leur pouvoir dans un édifice étatique aux fondations qu'ils savent fragiles, la coopération et le conflit alternant de manière cyclique. Dans cette opposition récurrente, des images de la différence culturelle entre Flamands et Wallons, entre francophones et néerlandophones seront fréquemment invoquées, à commencer par la question de la langue comme il vient d'être montré.

Si l'on prétend souvent que la Belgique constitue en fait le carrefour entre les cultures latine, germanique et anglo-saxonne, le multiculturalisme¹ belge sera pendant très longtemps réduit au bilinguisme. La dimension culturelle principale qui intervient dans le conflit communautaire est la langue : les Flamands vont se mobiliser pour revendiquer une place équitable pour la langue néerlandaise dans l'espace public belge et les francophones vont s'efforcer de conserver au français sa place dominante. Plus tard, les germanophones vont à leur tour exprimer des revendications linguistiques. Ainsi, le conflit communautaire en Belgique a été, durant plusieurs décennies, généralement perçu comme un conflit essentiellement linguistique. La langue représentait le marqueur culturel autour duquel se déroulait la compétition entre les deux grands groupes pour les ressources disponibles dans le cadre de l'État belge. Les autres marqueurs culturels ne jouaient tout au plus qu'un rôle secondaire.

Dominés sur le plan de la langue, les Flamands ont fait de leur identité linguistique une identité politique mobilisatrice. Leur résistance à l'assimilation linguistique est devenue le cheval de bataille du mouvement flamand et la carte jouée pour acquérir du pouvoir dans un

¹ Ici, le terme multiculturalisme est utilisé simplement pour décrire la diversité culturelle présente dans la société belge (Martiniello 1997a).

État dominé par la bourgeoisie francophone.

Aujourd'hui, la Belgique dispose de trois langues nationales et d'une frontière linguistique qui sépare deux entités territoriales linguistiquement homogènes. La langue de la Flandre est le néerlandais. La langue de la Wallonie est le français. Seule la région de Bruxelles-capitale est officiellement bilingue. Quant aux quelques villages jouxtant la frontière allemande, leur spécificité linguistique germanophone est elle aussi reconnue. Par ailleurs, toutes les institutions fédérales reconnaissent le principe du bilinguisme français-néerlandais. Dans ces conditions, le marqueur linguistique ne peut plus guère être invoqué à l'échelle fédérale dans le conflit communautaire en Belgique². D'autres marqueurs culturels sont invoqués dans une opposition qui, du reste, a profondément changé d'aspect durant la période de fédéralisation de l'État, comme nous allons le voir à présent.

La politique de l'ethnicité devient politique des nationalismes

Si l'impact du " conflit communautaire " sur la vie politique belge et l'évolution des structures de l'État est généralement constaté, nombreux sont ceux qui déplorent cette situation. Une frange de l'opinion publique, pour autant que cette expression ait un sens, relayée par certains journalistes, considère en effet que les problèmes communautaires sont en réalité des artifices créés et manipulés par les élites politiques pour détourner la population des vrais problèmes (sociaux et économiques principalement) et masquer leur incompétence à les

² Dans le cas des Fourons et de la périphérie bruxelloise, le marqueur linguistique reste central dans le conflit communautaire. Toutefois, le gouvernement fédéral s'efforce de rester neutre à l'égard de ces questions et de les maintenir au plan local.

résoudre. Dans cette analyse³, les problèmes linguistiques, culturels et communautaires renverraient essentiellement à une " fausse conscience " stimulée par les élites politiques dans le cadre d'un complot visant à diviser la population pour mieux rester en place tout en gouvernant mal, dans la mesure où les vrais problèmes sociaux et économiques du pays ne font que progresser. Cette grille de lecture partagée par certains milieux " belgicains " ⁴ et certains milieux de gauche permet de souligner le rôle des élites politiques dans l'opposition communautaire et le décalage qui semble parfois exister entre celles-ci et la population. Toutefois, la dichotomie qu'elle établit entre vraies questions économiques et sociales d'une part, et fausses querelles communautaires d'autre part, relève plus d'une prise de position politique que d'une analyse scientifique. En effet, à ce niveau, rien n'autorise à utiliser ces adjectifs et à les associer aux différents problèmes de la société belge. En quoi le combat pour une identité flamande ou wallonne serait-il moins vrai et moins important que la lutte pour le plein emploi ? À partir du moment où des identités collectives se cristallisent dans une société et débouchent sur une opposition politique engendrant notamment des réformes institutionnelles importantes, elles présentent, du point de vue du chercheur, des réalités incontournables qu'il s'agit d'expliquer et de comprendre. Le rôle de la science politique n'est pas de répondre à la question de savoir s'il est plus urgent de créer des emplois que d'avoir un Parlement régional ou un retour des Fourons dans la province de Liège. Il s'agit d'une question renvoyant à des priorités politiques, voire morales, variables selon le secteur de la société et les individus concernés. En revanche, mieux comprendre les revendications dites " communautaires " et la façon dont elles évoluent et dont elles effa-

³ Des analyses de ce genre abondent dans la presse mais elles font largement défaut dans les travaux académiques, à l'exception de ceux de l'historienne de l'Université Libre de Bruxelles et vice-présidente du MRAX, Anne Morelli (*Le Soir*, 11 février 1998). Pol Marchal, le père d'une des victimes de Marc Dutroux, la prend à son compte dans le cadre de sa tentative de lancer une nouvelle formation politique, le PNP, Parti pour une nouvelle politique.

⁴ Sont qualifiés, de façon souvent assez péjorative, de belgicains les nostalgiques de la Belgique unitaire.

cent parfois les revendications économiques et sociales paraît crucial. En effet, dans la mesure où elles cristallisent toute une série d'autres problèmes que connaît la société belge, le " conflit communautaire " auquel elles renvoient est bien réel et important pour comprendre l'évolution de l'expérience étatique belge.

Pour progresser dans la compréhension de la dynamique du problème communautaire belge, deux questions intimement liées peuvent être posées : quel(s) type(s) de groupes sont en présence ? Quelle est la nature du conflit qui les oppose ? En réalité, la réponse à la seconde question dépendra largement de la réponse à la première. Force est de constater qu'il n'y a pas de consensus absolu ni quant à la validité de ces questions, ni quant à la manière d'y répondre. En effet, nommer les groupes, nommer le conflit revient à les construire politiquement et donc à fixer l'éventail des solutions politiques possibles parmi lesquelles certaines seront choisies et d'autres écartées. Ainsi, nommer les groupes en présence et le conflit qui les oppose constitue déjà un enjeu politique considérable en Belgique. Les labels utilisés varieront donc en fonction de l'état des rapports de forces entre les groupes qui essaient d'imposer leur identité, entendue ici dans le sens de nom, et d'imputer une identité aux groupes opposés. En revanche, les observateurs étrangers peuvent plus facilement prendre un certain recul et proposer plus librement les catégories d'analyse les plus adéquates de leur point de vue.

Souvent, l'opposition entre une communauté flamande et une communauté francophone⁵ est simplement qualifiée de " communautaire ". Derrière ces termes qui font bien peu souvent l'objet d'une définition sociologique, on retrouve en réalité la question linguistique. En effet, on l'a dit, historiquement, l'opposition fut d'abord construite comme un conflit linguistique opposant deux groupes, les francophones et les néerlandophones, qui parlent deux langues différentes (McRae 1986).

D'autres préfèrent parler d'un clivage culturel opposant des groupes

⁵ Elle est officiellement appelée la Communauté française de Belgique. Cette dénomination est pourtant impropre car, en toute rigueur, elle devrait désigner l'ensemble des nombreux ressortissants français qui vivent en Belgique, et non les Belges d'expression française.

qui se caractériseraient par une culture distinctive (Lijphart 1981). La Belgique est dès lors présentée comme un État " triculturel " dans lequel coexistent de façon relativement pacifique et démocratique trois cultures : française, néerlandaise et allemande. Certes, des problèmes surgissent entre ces communautés culturelles, mais un système consociationnel permet d'accommoder et de respecter les identités des communautés culturelles dans l'État. Depuis les années soixante-dix, elles jouissent d'une large autonomie dans les matières que le législateur définit comme relevant de la culture. Il s'agit principalement de la défense et de l'illustration de la langue, des beaux-arts, du patrimoine culturel comme les musées et les bibliothèques, de la radio et de la télévision, des loisirs et des sports. La culture est définie de manière pragmatique par l'ensemble des matières culturelles retenues par le législateur. Dans ce sens, le conflit culturel constitue clairement une extension du conflit linguistique, la langue étant perçue comme le vecteur principal de la culture.

Certains chercheurs vont plus loin encore et analysent l'opposition communautaire comme une dimension des relations entre deux grands groupes ethniques (Covell 1993). Il n'est pas rare de trouver un chapitre sur la Belgique dans des ouvrages qui étudient les conflits ethniques aux quatre coins du monde, de l'Irlande du Nord à l'Inde en passant par le Burundi ou l'Afrique du Sud (McGarry et O'Leary 1993 ; Wilmsen et McAllister 1996). En Belgique, cette lecture de l'opposition communautaire en termes d'ethnicité est largement rejetée. Le vocabulaire ethnique renvoie souvent, dans l'imaginaire collectif, à des réalités pré-modernes qui replongent le pays dans son histoire coloniale. Parler des Flamands ou des Wallons comme de groupes ethniques est souvent perçu comme un rapprochement intolérable avec les Hutus ou les Tutsis, par exemple. L'ethnicité reste souvent perçue, à tort à mes yeux, comme une catégorie renvoyant à des réalités primordiales caractéristiques des sociétés non occidentales (Martiniello 1995). Il n'empêche que le vocabulaire ethnique est malgré tout apparu à quelques reprises dans l'histoire du contentieux communautaire. Ainsi, dans l'entre-deux-guerres, un Centre d'études pluraliste et d'initiative privée sur la réforme de l'État fut constitué. Une de ses commissions étudia notamment " l'adaptation de la structure de l'État à la dualité des groupes ethniques qui composent la nation " (Mabille 1997 : 246).

Par ailleurs, certains travaux envisagent le problème communautaire en Belgique sous l'angle d'une question nationale qui oppose des nations distinctes soit achevées, soit en devenir, et qui ouvrent aussi le débat au sujet des minorités nationales. Ainsi, à l'instar d'autres pays européens notamment, la Belgique connaîtrait l'affirmation de formes nouvelles ou réémergentes de discours et d'idéologies nationalistes (Blommaert et Slembrouck 1995, Martiniello 1997b, Vos 1996, Wils 1996) qui mettraient son existence même en péril. À cet égard, il est intéressant de remarquer que les autorités politiques tant flamandes que wallonnes tendent progressivement à se doter des symboles habituellement associés aux nations (drapeau, hymne, etc.) ainsi que d'un élément qui est loin d'être exclusivement symbolique : une Constitution propre. Au cours des dernières années, des projets de Constitution flamande d'abord, wallonne⁶ ensuite, ont vu le jour et ont été discutés sans grand enthousiasme populaire au nord et au sud du pays.

Enfin, l'histoire belge n'a pas toujours fait l'économie du recours à des métaphores raciales dans le cadre du "différend communautaire". Ainsi, lors du Congrès wallon de 1905, le professeur Julien Fraipont de l'Université de Liège fit état de ses travaux relatifs à la définition des différences entre les types ethniques flamands et wallons (Kesteloot 1993 : 22). Dans le vocabulaire de l'époque, le terme ethnique est sans conteste synonyme de racial. En 1846, le député libéral Sigart se demandait si la "race" flamande n'était pas "d'une nature inférieure comme les races africaine et américaine" (Fonteyn 1997 : 19). Aujourd'hui, ce type de discours serait incongru. Toutefois, on décèle quelques tendances, certes marginales, à la racialisation du débat communautaire. Par exemple, dans un article consacré aux difficultés de la reconversion industrielle en Wallonie, un journaliste du *Soir* affirmait que le retard wallon ne pouvait pas être dû à des causes objectives. Il en prenait pour preuve que les Lorrains et les gens de la Ruhr, avec

⁶ Le dernier projet en date d'une Constitution wallonne a été intégralement publié par plusieurs quotidiens dont *La Wallonie* (14/7/97).

lesquels les Wallons "partagent le même patrimoine génétique"⁷, ont beaucoup mieux réussi l'adaptation de leur économie au nouvel environnement que ces derniers. De plus, l'opposition entre les Flamands et les francophones est parfois analysée en termes de racisme. Le Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (MRAX) a organisé en mars 1998 une journée de réflexion sur le thème du racisme dans les relations entre Flamands et francophones. Par ailleurs, le Vlaamse Volksbeweging, un mouvement autonomiste flamand, et un élu libéral francophone ont récemment saisi ou voulu saisir le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, institution fédérale mise en place notamment pour veiller à la bonne application de la loi de 1981 réprimant les actes et/ou les discours inspirés par le racisme et la xénophobie⁸. Ils s'estimaient victimes d'actes racistes de la part d'adversaires francophones ou flamands.

Les labels utilisés pour nommer les groupes en opposition et la nature du différend qui les oppose ne sont pas, pour les élites politiques, une simple question de vocabulaire. Il en va de même pour les chercheurs. Les mots utilisés appellent des catégories d'analyse et des corpus théoriques particuliers qui renvoient souvent à des univers académiques plus ou moins éloignés et entre lesquels le dialogue, lorsqu'il s'amorce, reste souvent stérile. Choisir de manière définitive son vocabulaire peut dès lors témoigner autant du souci de rendre compte de cette opposition "communautaire" que de la volonté de s'acquiescer de son droit d'entrée dans un univers académique particulier. Parler du conflit communautaire comme d'une question nationale permet de participer aux réseaux de chercheurs sur le nationalisme, en parler comme d'une opposition culturelle autorisée à prendre part aux débats sur le multiculturalisme, etc.

Lorsqu'elle étudie les relations multiples entre l'État, le système politique et les groupes ethniques, culturels et raciaux, la science politique tend souvent à commettre deux erreurs qui entravent la compréhension du lien entre politique et ethnicité : la réification et l'objectivation de l'ethnicité et des groupes ethniques (Brass 1991). La réification des

⁷ L'article est signé Thierry Evens, *Le Soir*, 21/9/97.

⁸ *Le Soir*, 12 avril 1994 ; *Le Soir*, 23 novembre 1995.

groupes ethniques, culturels et raciaux consiste à leur attribuer une réalité et une signification qu'ils n'ont pas nécessairement. Ainsi, une simple catégorie statistique, par exemple les Belges d'expression néerlandaise à Bruxelles, peut être érigée en acteur politique ethnique collectif, dont on étudiera le comportement. L'objectivation de tels groupes repérés par le chercheur consiste alors à focaliser la recherche sur eux au détriment d'autres acteurs collectifs, parfois plus importants, ou d'autres catégories d'agrégation sociale et politique que l'ethnicité. Ces deux erreurs, combinées aux choix méthodologiques qui ont présidé au développement de la science politique, à savoir l'étude quantitative des comportements politiques, ont empêché l'émergence d'une interrogation sur le sens profond de l'ethnicité par cette discipline. Cette dimension et les groupes humains qu'elle est censée caractériser ont été considérés exclusivement comme des variables indépendantes et comme des données existantes. Dans la perspective développée dans ce texte, ni les groupes en présence, ni le conflit qui les oppose ne sont "essentialisés" et réifiés de la sorte. Les Flamands et les Wallons ne sont par essence ni des groupes linguistiques, ni des communautés culturelles, ni des nations, ni des groupes ethniques, ni des groupes raciaux. Mais ils peuvent potentiellement se présenter, et être perçus, comme chacun de ces types de groupes à différentes étapes de leur histoire. Par conséquent, le conflit entre eux n'est par essence ni linguistique, ni culturel, ni ethnique, ni national, ni racial. Le mettre en scène politiquement comme l'un ou l'autre de ces types de conflit est déjà l'enjeu d'une lutte politique.

Fondamentalement, nous sommes donc face à un conflit politique entre deux groupes qui se perçoivent comme différents l'un de l'autre et qui revendiquent, sur la base de leur spécificité, une existence politique, c'est-à-dire du pouvoir, soit par rapport à l'autre groupe dans le même État, soit par rapport à de nombreux autres groupes sur la scène politique européenne et internationale. Les frontières entre les deux groupes peuvent se modifier mais elles demeurent cruciales. Quant au contenu qui est supposé donner sa substance à chaque groupe, il va changer, réorientant par la même occasion le cours du conflit. À certaines époques, les acteurs politiques privilégieront la langue comme marqueur fondamental de la différence entre les deux groupes. Dès lors, le conflit politique prendra la forme d'un conflit linguistique. À d'autres

moments, des éléments culturels différents seront mis en avant pour marquer la spécificité de chaque groupe, ce qui donnera l'image d'un conflit culturel. Et ainsi de suite.

En d'autres mots, les groupes se construisent comme des groupes ethniques, comme des nations, comme des communautés culturelles, comme des groupes raciaux, etc., à la faveur des relations qu'ils nouent, fussent-elles conflictuelles. Afin de se démarquer par rapport aux autres groupes, des marqueurs identitaires sont invoqués en fonction de leur adaptation à l'environnement. Dès lors, pour saisir la complexité du conflit communautaire en Belgique, il convient de favoriser une approche dynamique qui combine les apports de différents univers académiques. Les travaux sur les langues et la politique, sur l'ethnicité, sur le nationalisme ou sur le pluralisme culturel et le multiculturalisme ont tous, potentiellement du moins, le pouvoir de rendre intelligible une dimension ou un moment de ce conflit politique pérenne entre Flamands et francophones.

Dire que l'essence du conflit est avant tout politique revient en fait à dire qu'il peut prendre l'aspect tantôt d'un conflit ethnique, tantôt d'un conflit linguistique tantôt d'un conflit national. Il est tout sauf un conflit entre des entités objectives naturelles devant être prises comme des données intangibles même si, à certains moments, elles peuvent vouloir se présenter comme telles. Cette perspective est à la fois d'inspiration barthienne (Barth 1994), car elle met l'accent sur les frontières entre les groupes plutôt que sur la supposée substance culturelle distinctive qui les caractériserait, et constructiviste, car elle refuse de réifier les groupes en présence (Nagel 1994). Ce qui importe ici n'est pas d'étudier les différences objectives éventuelles entre Flamands et Wallons, qu'elles soient culturelles, linguistiques ou autres, mais plutôt quels marqueurs de la différence adaptés à l'évolution du contexte politique chaque groupe utilise pour réaffirmer sa spécificité et s'affirmer sur la scène politique, donc pour exister politiquement et renforcer son pouvoir.

Le cadre théorique étant maintenant fixé, une première hypothèse de travail peut être proposée : le processus de fédéralisation de l'État a révélé un important changement d'aspect du conflit communautaire. Dans la Belgique unitaire, celui-ci renvoie principalement à une politique de l'ethnicité alors que, dans le moment fédéral actuel, il s'ins-

crit dans le cadre d'une politique des nationalismes. Ce changement d'expression du conflit communautaire s'est opéré à la faveur d'une phase de transition constituée par le quart de siècle de fédéralisation, qui a abouti provisoirement à la réforme constitutionnelle de 1993.

La Belgique est, depuis les premières étapes de sa courte histoire, un pays divisé dont l'unité nationale a toujours été problématique. Toutefois, au-delà des clivages constitutifs de l'État, un consensus implicite a longtemps existé dans la classe politique quant à la nécessité d'en assurer la pérennité. À l'exception de quelques groupes minoritaires qui poursuivaient des objectifs sécessionnistes, séparatistes et indépendantistes, le maintien de la Belgique rencontrait une large approbation tant dans la population que dans les milieux politiques. En vue d'assurer la viabilité globale de la société belge, un ensemble de processus et de mécanismes politiques permettant de gérer les conflits, notamment communautaires, et d'empêcher les dérives centrifuges incontrôlables a émergé et a été institutionnalisé : les fameux " pactes à la belge " à l'occasion desquels la réconciliation entre les groupes en conflit est sanctionnée par des compromis qui satisfont, du moins momentanément, les parties en présence.

Dans ce contexte caractérisé par un attachement généralisé à l'État belge, l'opposition entre Flamands et francophones prenait l'allure d'une politique de l'ethnicité. L'ethnicité est définie comme " une des formes majeures de différenciation sociale et politique d'une part, et d'inégalité structurelle d'autre part, dans la plupart des sociétés contemporaines. Elle repose sur la production et la reproduction de définitions sociales et politiques de la différence physique, psychologique et culturelle entre des groupes dits ethniques qui développent entre eux des relations de différents types (coopération, conflit, compétition, domination, reconnaissance, etc.) " (Martiniello 1995 : 18). Chaque groupe s'efforçait d'accroître son pouvoir dans l'État et d'avoir un meilleur accès aux ressources qu'il gère. En d'autres mots, dans la Belgique unitaire, les Flamands et les francophones peuvent être présentés comme des groupes ethniques en compétition pour le pouvoir et les autres ressources liées à la gestion de l'État. Ce dernier est l'enjeu et le lieu principal de l'opposition. Il est aussi amené à jouer un rôle d'arbitre pour éviter que le conflit ne dégénère. Au départ, le processus de

fédéralisation était précisément un moyen de préserver une certaine cohésion de l'État central tout en gérant l'opposition entre Flamands et Wallons par le biais de la reconnaissance d'une autonomie relative des deux parties. Ce processus était en fait un moyen d'enrayer la montée des tensions séparatistes au-delà d'un point critique pour l'existence du pays.

Toutefois, en s'efforçant de contrôler le conflit communautaire, en octroyant une certaine reconnaissance et une certaine autonomie aux groupes ethniques nationaux⁹, l'État belge a en fait renforcé les ethnicités en présence. En reconnaissant et en institutionnalisant l'ethnicité dans la vie politique de différentes façons (fixation de la frontière linguistique, autonomie régionale dans le domaine de l'enseignement, ethnicisation de la représentation politique, etc.), l'État a, d'une part, favorisé la mobilisation ethnique et, d'autre part, déterminé les frontières selon lesquelles cette mobilisation allait se reproduire. Ainsi, l'action de l'État a contribué à renforcer l'image des Flamands et des francophones comme des groupes d'intérêts politiques en compétition, qui manipulent des images de leur différence ethno-culturelle. Pour comprendre ce processus, la théorie constructiviste de la compétition ethnique revêt une grande utilité (Nagel 1986 ; 1994)

À l'issue d'un processus long d'un quart de siècle et marqué par quatre révisions de la Constitution, la Belgique est devenue " un État fédéral composé de communautés et de régions ". Aujourd'hui, le consensus traditionnel qui la soutenait semble s'être partiellement effiloché sous l'action de forces centrifuges encouragées par une partie de la classe politique. Le passage d'un État unitaire à un État fédéral semble avoir été accompagné par le développement et/ou le renforcement de différentes formes de discours et d'idéologies à caractère nationaliste, pour l'instant encore sub-étatique, tant au nord qu'au sud du pays. En Flandre, un nationalisme ethno-culturel s'est progressivement installé alors qu'en Wallonie, un nationalisme républicain et citoyen était laborieusement construit. Le contexte dans lequel se déroule le

⁹ En Belgique, les débats relatifs au conflit Flamands-francophones et ceux relatifs à l'intégration des immigrés et de leurs descendants ont longtemps été totalement dissociés. Les groupes issus de l'immigration ne jouissaient d'aucune reconnaissance publique (Martiniello 1996).

conflit communautaire a dès lors largement changé. Dans la Belgique fédérale, l'hypothèse d'un divorce et d'une disparition de la Belgique n'est plus considérée comme absurde. Cet affaiblissement du consensus quant à la nécessité d'assurer la vie de la Belgique révèle un changement d'aspect du conflit communautaire : la politique de l'ethnicité a progressivement laissé la place à une politique des nationalismes dans laquelle les parties en présence cherchent à se profiler sur la scène internationale. Dès lors, la littérature sur le séparatisme, l'irréductibilisme, le sécessionnisme acquiert une importance qu'elle n'avait pas il y a encore quelques années. Au nord du pays, les projets indépendantistes ne sont plus l'apanage des extrémistes flamingants d'extrême-droite. Ils sont discutés au sein même de l'assemblée parlementaire flamande sous l'impulsion de la mouvance du Ministre-Président flamand Luc Van den Brande. Ce dernier cache de moins en moins son ambition de donner un État indépendant à la nation flamande. Au sud du pays, le scénario de la fin de la Belgique est de plus en plus pris au sérieux et des alternatives diverses sont imaginées, allant d'une nation francophone à une nation wallonne ou encore à une annexion à la France ou à un État belge wallo-bruxellois. Tout se passe comme si un nombre croissant d'acteurs politiques francophones semblaient être convaincus, ou chercher à le faire croire, que rien ne pourra plus arrêter la marche flamande vers l'indépendance et, partant, la disparition de la Belgique actuelle. Dès lors, plutôt que continuer à défendre une cause belge perdue d'avance, mieux vaut imaginer dès à présent des scénarios permettant de faire face à l'éventuelle nouvelle donne politique post-belge.

La nouvelle culturalisation du conflit communautaire dans la Belgique fédérale

On peut maintenant émettre la seconde hypothèse de travail selon laquelle le passage d'une politique de l'ethnicité dans le cadre d'un État belge unitaire à une politique des nationalismes dans le cadre d'un État belge fédéralisé a ouvert la voie à de nouvelles formes de politisation de la culture et des identités. Les marqueurs culturels et iden-

titaires utilisés politiquement dans le conflit communautaire et/ou la signification politique qui leur est attribuée ne sont pas les mêmes selon que l'on se situe dans une politique de l'ethnicité ou dans une politique des nationalismes. Dans le premier cas, ce qui domine est l'affirmation et la demande de reconnaissance culturelle et identitaire à travers la politisation de la différence linguistique. Il s'agit pour les groupes dominés de tenter d'accroître leur pouvoir relatif dans l'État, voire d'en prendre le contrôle, face à des groupes dominants qui s'efforcent de maintenir leur rang. Dans le second cas, l'accent est plutôt mis sur l'essentialisation d'autres différences culturelles que la langue qui caractériseraient les groupes en présence et sur leur portée explicative des insolubles problèmes de cohabitation entre eux. Le registre des marqueurs culturels utilisés politiquement est élargi bien au-delà de la spécificité linguistique. Souvent, la spécificité culturelle fondamentale de chaque groupe est énoncée de manière relativement abstraite, parfois elle est présentée comme consistant en des traits culturels bien déterminés. La logique est celle d'une affirmation sur la scène internationale de nations ou de régions indépendantes, ou plutôt qui aspirent à le devenir. L'objectif choisi ou imposé étant de faire coïncider des entités culturelles distinctes avec des entités politiques distinctes correspondantes. C'est dans ce sens que l'on peut prétendre se trouver face à des projets nationalistes tels que les définit Gellner (1983), tant au nord qu'au sud du pays.

Les nationalismes du nord et du sud se rejoignent en ce qu'ils utilisent des images de la différence et de la spécificité culturelle comme fondements de la légitimité de leurs projets indépendantistes. Toutefois, ils divergent sur deux points fondamentaux. En premier lieu, les nationalismes flamands s'inscrivent tous dans une continuité historique perçue comme logique. L'existence d'un peuple flamand caractérisé au minimum par une langue et une culture distinctives est objectivée et fonde l'aspiration légitime à une sorte d'autodétermination. Comme le dit l'éminent journaliste flamand Manu Ruys, qui est loin d'être considéré comme un extrémiste,

“ Les Flamands s'approprièrent de mieux en mieux la langue et l'esprit de leur ethnie et prendront toujours davantage conscience de leur puissance politique, ainsi que de leurs possibilités économiques. [...] Peu de peuples de par le monde disposent d'autant d'atouts : une culture ancienne, une infrastruc-

ture économique dynamique, une situation géographique exceptionnelle, une conscience politique renaissante, une foi renouvelée en leurs dons originaux, leur puissance de travail, leur connaissance des langues et une tradition de tolérance et d'ouverture démocratique ” (Ruys 1981 : 214-216).

Pourquoi, semble nous dire l'auteur, renoncer à créer son propre État lorsqu'on dispose d'autant d'atouts ?

En revanche, les nationalismes des francophones, qu'il s'agisse du nationalisme wallon, du projet d'État belge wallo-bruxellois récemment lancé par des universitaires¹⁰ ou du projet de rattachement de la Wallonie à la France, voient dans l'inexistence d'une nation historique wallonne ou francophone un obstacle certain ainsi qu'un retard par rapport à la Flandre. Comme le dit le Ministre-Président de l'exécutif wallon Robert Collignon,

“ J'ai écrit un jour que l'identité wallonne n'existe peut-être pas étant donné la multiplicité des origines et des histoires différentes des sous-régions qui la composent. Si l'identité culturelle n'existe pas, la Wallonie a par contre une identité territoriale et juridique. Donc, il convient de créer cette identité culturelle wallonne. Lorsque vous parlez de la Wallonie, je crois que pour les gens elle est au plus profond de leur cœur. Mais elle n'est pas encore dans leur tête.[...] À l'opposé des Wallons, les Flamands ont déjà opéré l'unification des peuples, si je puis dire. En ce qui nous concerne, nous devons encore procéder à ce processus unificateur.[...] Nous devons encore réaliser à l'intérieur même de notre aire juridique ce sentiment d'union culturelle. Je crois qu'on façonnera cette unité culturelle petit à petit. Évidemment les Flamands nous y aident. Leur attitude conduit à accélérer le phénomène unificateur en Wallonie. Moi

¹⁰ Dans un document diffusé à l'automne 1996 et intitulé *Choisir l'avenir*, Christian Franck, André-Paul Frogner et Bernard Remiche, tous les trois professeurs à l'Université catholique de Louvain, et l'historien Vincent Vagman proposent aux francophones de se mettre en position d'attente stratégique face aux Flamands avec un projet tout prêt d'État belge regroupant la Wallonie et Bruxelles. Le document a fait l'objet d'une publication par la *Revue générale de Belgique* en janvier 1997.

je préférerais que l'on s'unisse pour quelque chose et non contre quelqu'un ”¹¹.

En second lieu, tandis que les nationalismes flamands sont positifs et assumés, les nationalismes francophones restent encore souvent réactifs, et ils ne sont pas assumés comme tels. Comme l'a montré Denise Van Dam (1997) dans un ouvrage notamment consacré à l'imaginaire culturel des dirigeants flamands et wallons, les décideurs flamands s'affichent volontiers comme étant au service d'un projet national flamand dans lequel l'identité nationale flamande joue un rôle crucial. Cet engagement romantique ne suppose pas nécessairement un rejet de la Wallonie et des Wallons, qui restent souvent perçus comme des partenaires valables, notamment au plan économique. En revanche, les décideurs wallons se veulent souvent plus rationnels dans leur attachement à la région wallonne. Ils sont mus par une sorte de réalisme économique. L'expression de nationalisme wallon est rarement revendiquée par eux, bien au contraire, car le nationalisme est associé à des formes brutales d'affirmation identitaire qu'ils perçoivent en Flandre et desquelles ils veulent se démarquer. Ainsi, il n'est guère surprenant que les projets wallons mettent souvent en avant l'identité wallonne comme identité postnationale (Destatte 1997), opposée à l'identité ethnique, au sens primordialiste, flamande. En d'autres mots, dans l'imaginaire de certains dirigeants wallons, au nationalisme, voire à l'impérialisme flamand, que l'on taxe volontiers d'ethnique et d'antidémocratique, répondrait un postnationalisme wallon inspiré des valeurs républicaines et démocratiques.

Ainsi, dans la Belgique unitaire, la politique de l'ethnicité de chaque groupe visait, par des revendications et affirmations culturelles et linguistiques, à accroître son pouvoir dans l'État, qu'ils s'agisse de pouvoir politique ou de ressources financières. La coexistence et, au bout du compte, l'idée de partage du pouvoir n'étaient pas remises en cause. Au contraire, dans la Belgique fédérale, elles ne sont plus aussi bien acceptées. Les problèmes de la société belge, qu'ils soient économiques, politiques ou sociaux, trouvent de plus en plus souvent une ex-

¹¹ Interview de Robert Collignon, *Téléoustique*, 26/9/96.

plication renvoyant à l'incompatibilité culturelle fondamentale supposée entre les Flamands et les Wallons. Dans ce contexte, d'une part les différences culturelles sont réifiées et essentialisées, d'autre part elles visent à justifier certaines aspirations à l'indépendance.

Ces utilisations politiques de la différence culturelle sont d'autant plus faciles à mettre en œuvre que le processus de fédéralisation a engendré une séparation de fait entre le nord et le sud du pays. Les occasions d'échange et de dialogue entre les Flamands et les Wallons sont de moins en moins nombreuses, laissant par ailleurs libre cours à une méconnaissance réciproque profonde entre les deux parties majeures du pays.

Illustrons ce point par quelques exemples. Les médias, en particulier la télévision et la presse écrite, tendent souvent à favoriser cette méconnaissance réciproque et, partant, à renforcer plus ou moins volontairement les projets nationalistes, voire séparatistes. Des deux côtés de la frontière linguistique, l'information concernant l'autre région est souvent quantitativement pauvre et d'une qualité douteuse. Les dimensions négatives de l'autre région seront souvent mises en évidence (le racisme du Vlaams Blok dans les médias wallons, la corruption politique en Wallonie dans les médias flamands, par exemple) au détriment d'une information complète et objective.

L'exemple du système éducatif vaut aussi la peine d'être souligné. Suite à sa fédéralisation, les élèves flamands et wallons ne suivent plus le même programme d'enseignement. Parfois, ils connaissent des régimes de congés différents. Dans ces conditions, l'école semble peu en mesure de jouer son rôle classique de ciment de l'identité nationale. Au contraire, dans un système segmenté, elle ne peut qu'encourager la méconnaissance réciproque et donc favoriser l'éloignement de fait des jeunes Flamands et francophones.

La suppression du service militaire obligatoire a fait disparaître une autre occasion importante de rencontre entre les jeunes Flamands et les jeunes Wallons. Même si les conscrits étaient souvent répartis dans des divisions linguistiquement homogènes, Flamands et Wallons pouvaient néanmoins se rencontrer et apprendre éventuellement à un peu mieux se connaître. Il est d'ailleurs intéressant de remarquer que la suppression du service militaire obligatoire a été voulue par le ministre

CVP (Parti populaire chrétien flamand) de la Défense de l'époque, Léo Delcroix, un proche de Luc Van den Brande. Ce dernier occupe le poste de Ministre-Président de la région flamande et se distingue souvent par des positions proches du séparatisme qu'il aime parfois qualifier de "confédéralistes".

Enfin, il semble bien que les mouvements de population au-delà de la frontière linguistique, ou si l'on veut les migrations internes, soient très peu importants. Peu de Wallons émigrent en Flandre et vice versa, non seulement en raison de problèmes de compétences linguistiques et d'opportunités de travail, mais aussi parce que les candidats migrants potentiels s'attendent à rencontrer une hostilité qui se traduirait notamment par des tracasseries administratives en cas d'établissement dans l'autre partie du pays. Dans ce sens, la frontière linguistique établie en 1963 est bien réelle et contribue efficacement à séparer la population du pays dans la vie quotidienne, bien qu'aucun document ne soit requis pour franchir cette frontière invisible.

Dans ces conditions, la stratégie visant à culturaliser les différences entre Flamands et francophones donne plus aisément l'image d'une certaine différenciation et d'une distanciation des cultures en Belgique. Illustrons à nouveau ces propos par quelques exemples tirés de l'actualité politique de la seconde moitié des années quatre-vingt-dix.

L'idée selon laquelle le gouffre entre la culture flamande et la culture francophone se creuse apparaît de plus en plus fréquemment dans les discours médiatique et politique. Souvent, cette différence est simplement affirmée et rien n'est dit au sujet de son contenu. Par exemple, pour cette parlementaire de la Volksunie, un parti nationaliste flamand qui se veut démocratique et de gauche,

"L'écart est croissant entre les cultures flamande et francophone"¹².

Le titre d'un article du journal bruxellois *Le Soir* consacré à une thèse de doctorat portant sur le sentiment d'appartenance culturelle des dirigeants d'entreprise flamands et wallons était

¹² Déclaration de Mme Van de Castele, *Le Soir*, 11/7/96.

“ Un seul pays, mais deux planètes bien éloignées ”.¹³

Quant au constitutionnaliste chrétien francophone Francis Delpérée, il affirme que

“ Plus préoccupant est le phénomène de schisme culturel. Quel citoyen flamand lit un journal francophone, et vice versa ? Lequel regarde une chaîne de l'autre communauté ? On assiste à l'émergence de deux communautés qui réagissent en fonction de discours politiques, de réalités sociales, d'intérêts économiques de plus en plus différents.[...] Je souscris au diagnostic que formulait Perin il y a quelques années : “ Nous sommes dans un État où cohabitent deux nations : la nation belge et la nation flamande ”¹⁴.

Au terme d'une tournée politique en Flandre, Louis Michel, l'actuel président du Parti (francophone) réformateur libéral (PRL), déclarait :

“ [En Flandre,] je me sens totalement dans un autre espace politique. Je suis très bien accueilli. Il n'y a pas d'agressivité mal placée. Mais on est dans d'autres logiques.[...] Ce qui se sent très fort, c'est que la Flandre est un peuple, une nation et déjà quasiment un État. Il y a un véritable sens du bien commun de l'État flamand.[...] Pour eux, ce qui est principal n'est pas l'appartenance à un parti, mais la défense de la Flandre ”¹⁵.

Enfin, dans le compte rendu d'un différend communautaire relatif à la nomination d'un Belge à la Cour européenne de Justice, *Le Soir* n'hésitait pas à écrire

“ Ce n'est que la confirmation de la nature différente des deux grands peuples de ce pays ”¹⁶.

¹³ *Le Soir*, 9/1/86.

¹⁴ *Le Soir*, 19/8/96.

¹⁵ *Le Soir*, 12/06/98.

¹⁶ *Le Soir*, 12/10/95.

Par ailleurs, la différence culturelle supposée entre Flamands et francophones est aussi parfois localisée dans des domaines particuliers de l'activité humaine. Ainsi, pour Jean-Pol Poncelet, ministre de la Défense nationale,

“ Depuis la suppression du service militaire obligatoire, il y a beaucoup plus de volontaires francophones que néerlandophones. L'explication est culturelle : les Flamands sont plus pacifistes ”¹⁷.

Dans le domaine des affaires, un chef d'entreprise wallon interviewé par Denise Van Dam (1997 : 118) affirme, en associant les Wallons aux Français et les Flamands aux Allemands, que :

“ Par rapport à l'esprit créatif, on a toujours dit que le Français a l'esprit pétillant de son champagne et que l'Allemand a la lourdeur de son organisation ”.

Les commentaires de ce directeur d'une maison de poésie cités dans la même étude vont dans le même sens :

“ Il y a ce tempérament latin qui nous distingue par rapport au tempérament germanique. Il m'arrive très souvent de travailler avec des Allemands et des Flamands. C'est un autre tempérament. Il y a un amour de l'organisation chez eux, que nous n'avons pas. Un Wallon est plus créatif.[...] La notion de temps n'est pas la même chez nous, on est un peu bantou ici. On a le temps chez nous. En Flandre, cela n'existe pas, on fait ça aujourd'hui et on le fait. Chez nous pas. Il y a le côté rêveur, inventeur, créateur chez nous ” (Van Dam 1998 : 118).

L'épineux dossier de la régionalisation ou de la scission des soins de santé a donné lieu à une culturalisation notable des différences entre le nord et le sud du pays. En Flandre, des voix de plus en plus pressantes s'élèvent pour revendiquer ce réarrangement de la solidarité entre les régions tandis qu'en Wallonie et à Bruxelles, le caractère unitaire des soins de santé et, au-delà, de toute la sécurité sociale est considéré comme sacré. La position du Ministre-Président flamand sur cette question est bien synthétisée par la journaliste Bénédicte Vaes :

¹⁷ *Dimanche Matin*, octobre 1995.

“ Selon le Ministre-Président, si la Flandre pense à fédéraliser les soins de santé, ce n'est ni pour mettre fin aux transferts, et encore moins par déni de solidarité ou appétit de pouvoir ; non, si la Flandre veut sa propre politique de santé, c'est parce que le Flamand ne se soigne pas de la même manière que le francophone. Selon Luc Van den Brande, il est en effet de plus en plus évident que les mentalités en cette matière suivent des voies divergentes. La fédéralisation des soins de santé ne serait donc plus une affaire de gros sous mais une question de culture. Ah bon ?”¹⁸

Le Comité d'action pour la sécurité sociale flamande partage l'analyse culturaliste de Van den Brande. Un de ses responsables déclarait que la régionalisation de la sécurité sociale dans son ensemble devrait permettre à chaque région

“ de mener une politique sociale et de santé conforme à leurs modèles de société, selon leurs conceptions et leurs moyens spécifiques ”¹⁹.

Quant à Robert Vorhamme, porte-parole du groupe SP (Parti socialiste flamand) au Parlement flamand, il affirme :

“ En Flandre, nous avons une vision commune sur la manière d'organiser la médecine de manière optimale.[...] La vision de la santé diverge entre les Communautés. En Flandre, on recourt plus au généraliste. En Wallonie, on se rend plus souvent chez le spécialiste ou à l'hôpital. C'est prouvé ! ”²⁰

Ces quelques exemples indiquent que, dans la logique de séparation dans laquelle raisonne une partie de la classe politique flamande, il n'est pas absurde d'opposer une culture médicale flamande et une culture médicale francophone dont la coexistence dans un système de santé publique fédéral heurterait les intérêts culturels, mais aussi économiques de la Flandre.

¹⁸ *Le Soir*, 18/11/96.

¹⁹ *Le Soir*, 21/12/95.

²⁰ *Le Soir*, 23/1/97.

La mise en évidence d'une distanciation culturelle touche aussi le domaine de la culture politique. Depuis les “ affaires ” de l'été 1996, tout le monde souligne la nécessité urgente de revoir en profondeur le fonctionnement des institutions de l'État. Nombreux sont ceux qui plaident pour l'émergence d'une nouvelle culture politique basée sur la transparence, l'efficacité et une éthique politique irréprochable. Or, à cet égard, une divergence entre le nord et le sud du pays est de plus en plus souvent soulignée. Ainsi, pour Guy Tegenbos, un des éditorialistes flamands les plus connus,

“ Le fossé, en matière de culture politique et de déontologie politique, entre les deux parties de l'État belge est plus grand que jamais ”²¹.

Récemment interrogé sur l'évolution de la Belgique au siècle prochain, Marc Van Peel, président du CVP, le parti flamand le plus puissant, prédit :

“ Elle sera, je crois, davantage régionalisée. Car nous avons des cultures différentes, même, par exemple, en ce qui concerne la culture d'entreprise vis-à-vis des autorités. Et cela n'est pas seulement dû au PS ! Dans les trois familles politiques traditionnelles, socialiste, chrétienne et libérale, il y a beaucoup de différences entre nord et sud quant à la conception de ce que doit être l'autorité et de ce que sont ses missions. Les francophones veulent accorder plus de tâches à l'État. Il faut donc se donner la possibilité de faire chacun comme on veut. Sinon, on va au devant de problèmes ”²².

L'interrogation implicite contenue dans ces propos semble être la suivante : si nous observons l'émergence et/ou la reproduction de cultures politiques à ce point différentes au nord et au sud du pays, ne vaudrait-il pas mieux pour tout le monde se diriger vers une séparation ?

Quant à Guy Verhofstadt, l'actuel président du parti flamand *Vlaamse Liberalen and Democraten* (VLD), il déclare en réponse à une question sur les différences de culture politique entre les Flamands et les Wallons :

²¹ “ De kloof inzake politieke cultuur en politieke deontologie tussen de twee Belgische deelstaten lijkt groter dan ooit ”, *De Standaard*, 5/2/97.

²² *Le Soir*, 29/8/96.

“ On ne peut pas généraliser, mais je pense que sur la question de la politisation, il y a une différence. En Flandre, il y a un début de groupe d'hommes politiques qui veulent en finir avec le système d'occupation de l'État par les partis, qui sont prêts à dire que l'administration et la Justice doivent être indépendantes, et que le discours sur les équilibres des sensibilités est de la foutaise. Je ne vois pas ce courant grandir de la même façon au sud du pays, mais peut-être que je me trompe ”²³.

Marc Van Peel, encore, pense qu'

“ elles existent [les différences culturelles]. Au Parlement flamand, il y a peu de grands orateurs, faisant exploser un feu d'artifice d'éloquence et de pathos, comme le faisait Jean Gol. On discute avec le plus grand pragmatisme.[...] La manière flamande gagne en efficacité. Elle permet d'aller vite au fond des choses. Mais elle a moins de charme. La rhétorique est parfois plus stérile mais aussi plus captivante. C'est la différence entre cultures germanique et latine ”²⁴.

Il est remarquable que, en ce qui concerne l'origine de ces différences culturelles supposées, le silence soit la règle. Tout se passe comme si elles étaient généralement considérées comme des évidences découlant de l'histoire des deux plus grands groupes qui habitent la maison Belgique. Ce faisant, l'image de différences primordiales, voire quasi naturelles, tend à se propager, à acquérir le statut d'explication des nombreux problèmes de l'État et de la société belges et, partant, à suggérer les avantages d'une solution séparatiste. En d'autres mots, dans les discours politiques, les différences culturelles entre les Flamands et les francophones sont de plus en plus supposées être trop grandes et trop persistantes pour permettre la poursuite efficace de l'expérience belge.

²³ *Le Soir*, 7/9/97.

²⁴ *Le Soir*, 2/9/97.

Conclusion

Que pouvons-nous provisoirement tirer de ce travail inachevé dans le laboratoire belge quant à une meilleure compréhension des liens entre culture et identité politique, entre ethnicité et nationalisme ? Qu'est-ce qui explique l'effritement du consensus belge ? Comment expliquer que la majorité des Belges ont pendant longtemps soutenu leur système pluraliste, certes traversé par une politique de l'ethnicité, et que maintenant une partie croissante de la classe politique semble favoriser l'émergence de systèmes politiques plus homogènes culturellement ; option qui se concrétise par l'importance prise par les politiques du nationalisme ? Quel avenir peut-on imaginer pour la Belgique ?

Plus que jamais, il paraît insuffisant d'invoquer la loi d'airain de l'ethnicité selon laquelle une trop grande différence ethnique et/ou culturelle au sein d'un même système politique conduirait inmanquablement au conflit (Steinberg 1989). Toutefois, lorsque aux frontières ethnoculturelles correspondent des inégalités économiques et politiques socialement perçues comme trop importantes, la tentation séparatiste risque d'accroître son potentiel séducteur. N'est-ce pas le cas aujourd'hui en Belgique ? Les séparatistes flamands d'aujourd'hui ne ressemblent-ils pas aux séparatistes wallons d'hier ? Conscients de leur prédominance économique et politique qu'ils ont parfois tendance à exagérer, ils sont tentés par un égoïsme des nantis et des puissants. Les partisans wallons de la Belgique aujourd'hui ne ressemblent-ils pas aux partisans flamands de la Belgique d'hier ? Conscients de leur retard économique et politique, qu'eux aussi tendent parfois à exagérer²⁵, ils s'accrochent à une expérience politique belge dans laquelle ils espèrent pouvoir se refaire une santé, en attendant mieux, dans un espace post-belge qu'ils perçoivent comme de plus en plus inéluctable.

Si aujourd'hui la vieille question de Renée Fox (1978) “ Pourquoi la Belgique ? ” (*Why Belgium ?*) est revenue sur le devant de l'actualité

²⁵ En ce qui concerne les performances économiques, certaines sous-régions wallonnes, par exemple dans le Brabant wallon, n'ont rien à envier à la Flandre.

belge, elle n'est pas une exclusivité de ce pays. Tous les États-nations formés dans le sillage du siècle des Lumières vivent en réalité un doute analogue quant à la raison de leur existence, souvent sans vouloir l'admettre. La particularité des Belges est de ne pas pouvoir se permettre d'omettre de penser ouvertement la question du destin de leur jeune État.

Dans le débat sur l'avenir de la Belgique, il n'est apparemment pas aisé d'éviter les positions extrêmes. Pendant très longtemps, évoquer la possibilité qu'un jour la Belgique puisse ne plus exister transgressait un tabou et valait à son auteur la mise à l'écart immédiate du cercle des penseurs et observateurs sérieux des réalités politiques et institutionnelles du pays. La mise en question de l'existence de l'État belge était considérée comme totalement incongrue. En quelque sorte, il s'agissait de conjurer le sort car les Belges sont historiquement bien conscients de la fragilité de leur État et du danger potentiel des forces centrifuges qui menacent périodiquement son existence. Moins on les évoquait publiquement, plus on croyait renforcer le consensus belge. Au contraire, depuis quelques années, c'est la survie de l'État belge qui est de plus en plus considérée comme une éventualité hautement improbable. Tout se passe comme si sa fin était inscrite dans les astres et qu'il fallait sérieusement s'atteler à organiser l'après-Belgique.

Ces deux positions paraissent trop tranchées l'une et l'autre. Elle ne sont par ailleurs pas de nature à stimuler un débat serein sur l'évolution de la Belgique. Ne vaut-il pas mieux considérer que l'avenir de l'État belge est aujourd'hui encore bien incertain ? Certes, l'hypothèse de sa disparition paraît plausible. Elle doit par conséquent être prise en compte et non considérée comme un tabou. Toutefois, jusqu'à preuve du contraire, la Belgique existe toujours et il convient dès lors de calmer les penchants à la politique-fiction de ceux qui refusent de le voir pour se placer dans un univers post-Belgique partiellement virtuel.

La réflexion sur l'avenir de la Belgique doit notamment être située dans le cadre plus large de la réflexion sur l'évolution et la place de l'État-nation dans une économie mondialisée et dans le monde multipolaire qui a vu le jour sur les cendres de la guerre froide, et que certains qualifient de nouveau désordre mondial (Hobsbawm 1996). Il est indéniable que la régulation économique dépasse aujourd'hui largement le cadre trop étriqué des frontières nationales. Par ailleurs, il en va de même

de la régulation politique. Elle s'effectue de plus en plus au niveau supranational. D'aucuns ont conclu de ces constatations que l'État-nation, que l'on dit en crise depuis des décennies (Dunn 1995), allait purement et simplement disparaître. Or il n'en n'est rien. Les États sont toujours bien présents. Nous semblons même être entrés dans une période de naissance de nouveaux États soit par sécession, soit par séparation d'États ou d'Empires préexistants. Personne ne peut estimer avec précision combien d'États neufs seront créés dans les dix prochaines années et combien d'États anciens disparaîtront. Quoi qu'il en soit, il est clair dans ce contexte général que l'avenir de la Belgique, en tant qu'État indépendant et démocratique, ne peut plus aussi facilement être considéré comme acquis que lors de la période de la guerre froide, qui finalement était d'une stabilité politique remarquable. C'est d'autant plus le cas que la Belgique est souvent présentée comme un État beaucoup plus artificiel que ses voisins et qui doit son existence à la volonté, au siècle dernier, de certaines grandes puissances environnantes. C'est, jusqu'à un certain point, toujours le cas. Un nouvel État qui ne jouirait d'aucune reconnaissance internationale et qui serait confiné aux marges de la communauté internationale ne serait pas à proprement parler un État.

Cela dit, il semble correct d'affirmer que l'avenir de la Belgique dépendra de l'évolution de facteurs externes et de facteurs internes. En ce qui concerne les premiers, la position des États européens et en premier lieu des partenaires au sein de l'Union européenne sera cruciale. Dans l'état actuel des choses, aucun de ceux-ci ne semble encourager la disparition de la Belgique. Par ailleurs, aucun des voisins de la Belgique ne semble vouloir récupérer les débris laissés derrière elle en cas de disparition. La France, si elle semble peu à peu s'ouvrir aux revendications des *rattachistes* wallons — une force politique marginale en Wallonie — reste extrêmement prudente. Les Pays-Bas sont trop conscients des différends ancestraux qui opposent les Néerlandais aux Flamands pour imaginer un rapprochement institutionnel entre la Flandre et les Pays-Bas. Cette éventualité rencontrerait du reste une désapprobation immense au nord de la Belgique actuelle. L'Allemagne est sans équivoque en faveur du maintien de la Belgique, de même que la Grande-Bretagne, même si un article humoristique de l'hebdomadaire *The European* publié en novembre 1996 proposait l'an-

nexion de la Flandre au Royaume-Uni²⁶ !

Le fait que Bruxelles soit une des capitales de l'Union européenne est un facteur important expliquant le parti pris des partenaires européens pour le maintien de la Belgique. Certes, d'aucuns ont imaginé que Bruxelles puisse devenir un district d'Europe, une espèce de Washington européenne. Cela peut sembler séduisant mais cette solution ne tient pas compte de la volonté des Bruxellois, des ambitions flamandes — Bruxelles est aussi la capitale de la région flamande ! — et surtout du fait que l'Union européenne n'évolue pas rapidement dans le sens de la formation d'États-Unis d'Europe qui justifieraient la désignation d'une capitale fédérale.

Quant aux institutions européennes, elles semblent voir une éventuelle disparition de la Belgique comme un danger pour l'intégration européenne non pas à cause du cas particulier belge mais en raison du potentiel effet d'entraînement qu'une disparition de la Belgique pourrait engendrer. En effet, d'autres États de l'Union sont soumis à la pression de forces centrifuges plus ou moins importantes (l'Italie, l'Espagne, le Royaume-Uni, la France avec la question corse). Elles pourraient s'engouffrer dans l'appel d'air séparatiste libéré par la Belgique et déstabiliser encore un peu plus une Europe déjà mise à l'épreuve par la problématique de l'élargissement.

Cela dit, mis à part l'Union européenne, on ne voit pas quelle autre grande puissance s'engagerait bien loin pour défendre la survie de la Belgique qui, il faut bien le reconnaître, n'est qu'un petit État dépourvu de ressources recherchées et dont le poids international s'est considérablement affaibli dans la seconde moitié du vingtième siècle. Autrement dit, si la Belgique dépend bien en grande partie de facteurs extérieurs liés à la politique européenne et internationale pour sa survie, elle aurait tort de faire reposer celle-ci exclusivement sur la communauté internationale.

En ce qui concerne les facteurs internes qui pourraient peser sur l'avenir de l'État belge, il convient de distinguer les facteurs politiques, économiques et sociaux. Au plan politique, il semble clair que le main-

tien d'un État belge dépendra de l'émergence et de la consolidation d'une culture politique fédérale, d'un patriotisme constitutionnel qui donnerait sa chance à la nouvelle Belgique fédérale tout en la perfectionnant. En effet, tout le monde reconnaît que le fédéralisme actuel n'est pas arrivé à son stade ultime. À cet égard, les prochaines élections législatives prévues pour 1999 pourraient revêtir une importance majeure. Les négociations gouvernementales qui les suivront seront l'occasion d'une nouvelle négociation communautaire. Déjà les indépendantistes flamands, jouant sur une confusion entre fédéralisme et confédéralisme, sont bien décidés à faire pression pour plus d'autonomie de la Flandre. Du côté francophone, on réfléchit aussi et on se prépare à une éventuelle sécession flamande en imaginant, par exemple, un projet d'État belge regroupant la Wallonie et Bruxelles.

Toutefois, alors que, jusqu'à présent, on avait le sentiment que la classe politique pouvait soit consolider, soit affaiblir la Belgique sans tenir compte des sentiments populaires qui, il faut le souligner, n'ont jamais été en faveur de la disparition du pays, les affaires de l'été 1996 ont modifié cette donne. De plus en plus, les citoyens de toutes les régions mettent en cause la gestion de la société en stigmatisant la futilité des questions communautaires alors que la pauvreté progresse, que les entreprises ferment, que la justice ne fonctionne plus très bien, que la criminalité augmente. Dans une proportion significative de la population, les questions communautaires sont perçues comme un écran de fumée derrière lequel s'abrite une classe politique incapable de résoudre les problèmes économiques et sociaux. Une citoyenneté belge est-elle en train d'émerger dans la foulée des "Marches blanches" et des défilés pour la défense de l'emploi ou contre les autorités de l'État, accusées d'incompétence et d'incurie ? Peut-être. Les mobilisations citoyennes récentes ont quelque peu désarçonné les nationalistes et séparatistes, renforçant provisoirement une Belgique que certains croyaient morte. Mais rien ne dit que cet effet perdurera.

Au plan économique, on peut se poser la question de savoir qui profiterait de la disparition de la Belgique. La réponse est probablement complexe. Toutefois, une dimension fondamentale est de nature à calmer les ardeurs des indépendantistes, à savoir le partage de la dette publique et des avoirs de l'État. En effet, un divorce belge impliquerait

²⁶ *The European*, 7/9/96.

obligatoirement cet inventaire. Pour autant que l'on admette la possibilité pratique de procéder à cette séparation des biens et des dettes, ce qui est loin d'être évident, l'opération risque de ne pas être en faveur des Flamands, dont des représentants politiques sont souvent favorables à l'indépendance.

Enfin, au plan social, les sociétés flamande et wallonne sont déjà séparées dans la vie quotidienne. Cette séparation de fait va-t-elle progresser ou au contraire des liens sociaux au-delà de la frontière linguistique vont-ils se retisser dans le sillage des nouvelles mobilisations collectives ? Ici aussi nul ne peut se lancer dans des prévisions à la légère.

En conclusion, l'avenir de la Belgique paraît bien incertain. Ce n'est pas la première fois que l'on donne cet État pour mort, et pourtant, jusqu'ici, il s'est toujours relevé. Va-t-il encore le faire cette fois-ci ? La question est ouverte.

Bibliographie

Barth F. (1994).— “ Enduring and emerging issues in the analysis of ethnicity ”, in Vermeulen H. & Govers C. (eds.), *The Anthropology of Ethnicity. Beyond “ Ethnic Groups and Boundaries ”*, Amsterdam, Het Spinhuis, pp. 11-32.

Beaufays J. (1996).— *Histoire parlementaire et législative de la Belgique*, Liège, CADOP, Études et Recherches n° 56.

Blommaert J. & Slembrouck S. (1995).— “ La construction politico-rhétorique de la nation flamande ”, in Morelli A. (dir.), *Les grands mythes de l'histoire de Belgique*, Bruxelles, EVO Histoire, pp. 263-280.

Brass P. (1991).— *Ethnicity and Nationalism. Theory and Experience*, Londres, Sage.

Connor W. (1994).— *Ethno-nationalism*, Princeton, Princeton University Press.

Covell M. (1985).— “ Ethnic conflict, representation and the state in Belgium ”, in Brass P. (ed.), *Ethnic Groups and the State*, Londres, Croom Helm, pp. 228-261.

Covell M. (1993).— “ Belgium. The

variability of ethnic relations ”, in McGarry J. & O'Leary B. (eds.), *The Politics of Ethnic Conflict Regulations*, Londres, Routledge, pp. 275-295.

Destatte P. (1997).— *L'identité wallonne*, Namur, Institut Jules Destrée.

Dieckhoff A. (dir.) (1996).— *Belgique. La force de la désunion*, Bruxelles, Complexe.

Dunn J. (ed.) (1995).— *Contemporary Crisis of the Nation State ?*, Oxford, Blackwell, PSA.

Eriksen T. H. (1993).— *Ethnicity and Nationalism. Anthropological Perspectives*, Londres, Pluto.

Fitzmaurice J. (1996).— *The Politics of Belgium. A Unique Federalism*, Londres, Hurst.

Fonteyn G. (1997).— *Rue des Flamands. Le périple des migrants flamands en Wallonie*, Louvain-la-Neuve, Quorum.

Fox R. (1978).— “ Why Belgium ? ”, *Archives européennes de sociologie* 19 (2), pp. 205-229.

- Gellner E. (1983).— *Nations and Nationalism*, Oxford, Blackwell.
- Hobsbawm E. (1996).— “ Le nouveau désordre mondial ”, in Teló M. & Magnette P. (dir.), *Repenser l'Europe*, Editions de l'Université de Bruxelles, pp. 29-38.
- Kesteloot C. (1993).— “ Mouvement wallon et identité nationale ”, Bruxelles, *Courrier hebdomadaire du CRISP* n°1392.
- Lijpart A. (1977).— *Democracy in Plural Societies. A Comparative Exploration*, New Haven, Yale University Press.
- Lijphart A. (ed.) (1981).— *Conflict and Coexistence in Belgium. The Dynamics of a Culturally Divided Society*, Berkeley, University of California, Institute of International Studies.
- Mabille X. (1997).— *Histoire politique de la Belgique. Facteurs et acteurs de changement*, Bruxelles, CRISP, Nouvelle édition.
- Martiniello M. (1995).— *L'ethnicité dans les sciences sociales contemporaines*, Paris, PUF (coll. Que sais-je ? n°2997).
- Martiniello M. (1996).— “ La question nationale belge à l'épreuve de l'immigration ”, in Dieckhoff (dir.) *op. cit.*, pp. 85-104.
- Martiniello M. (1997a).— *Sortir des ghettos culturels*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Martiniello M. (1997b).— “ The dilemma of separation versus union : the new dynamics of nationalist politics in Belgium ”, in Wicker H.-P. (ed.), *Rethinking Nationalism and Ethnicity. The Struggle for Meaning and Order in Europe*, Oxford & New York, Berg, pp. 287-301.
- McGarry J. & O'Leary B. (eds.) (1993).— *The Politics of Ethnic Conflict Regulations*, Londres, Routledge.
- McRae (1986).— *Conflict and Compromise in Multilingual Societies. Belgium, Waterloo (Ontario)*, William Laurier University Press.
- Morelli A. (dir.) (1995).— *Les grands mythes de l'histoire de Belgique*, Bruxelles, EVO Histoire.
- Nagel J. (1986).— “ The political construction of ethnicity ”, in Olzak S. & Nagel J. (eds.), *Competitive Ethnic Relations*, Orlando, Academic Press, 93-112.

- Nagel J. (1994).— “ Constructing ethnicity : creating and recreating ethnic identity and culture, *Social Problems* 41 (1), pp. 152-176.
- Pirenne H. (1948-1952).— *Histoire de Belgique, des origines à nos jours*, Bruxelles, La Renaissance du livre, 4 tomes.
- Ruys M. (1981).— *Les Flamands*, Tielt, Lanno, 1981.
- Schnapper D. (1994).— *La com-munauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard.
- Steinberg S. (1989).— *The Ethnic Myth. Race, Ethnicity and Class in America*, Boston, Beacon Press.
- Swyngedouw M. (1992).— “ L'essor d'Agalev et du Vlaams Blok ”, Bruxelles, *Courrier hebdomadaire du CRISP* n°1362.
- Swyngedouw M. (1995).— “ Les nouveaux clivages dans la politique belgo-flamande ”, *Revue française de science politique* 45 (5), pp. 775-790.
- Touraine A. (1997).— *Pourrons-nous vivre ensemble ? Égaux et différents*, Paris, Fayard.
- Ubac P. (1993).— *Génération Fourons*, Bruxelles, De Boeck Université-Pol-His.
- Van Dam D. (1997).— *Flandre, Wallonie : le rêve brisé. Quelles identités culturelles et politiques en Flandre et en Wallonie*, Louvain-La-Neuve, Quorum.
- Vos L. (1996).— “ Nationalism, democracy, and the Belgian state ”, in Caplan R. & Feffer J. (eds.), *Europe's New Nationalism. States and Minorities in Conflict*, Oxford University Press, pp. 85-100.
- Wilmsen E. & McAllister P. (eds.) (1996).— *The Politics of Difference. Ethnic Premises in a World of Power*, Chicago, University of Chicago Press.
- Wils L. (1996).— *Histoire des nations belges*, Louvain-La-Neuve, Quorum.
- Witte E. & Craeybeckx J. (1987).— *La Belgique politique de 1830 à nos jours*, Bruxelles, Labor.

Summary

Culturalization of differences and differentiation of cultures in Belgian politics

Marco Martiniello

The text deals with the issue of the uses of images of cultural difference and specificity in the so-called “communitarian conflict” in Belgium. More generally, it addresses the issue of the complex relation between political identities and culture as well as the meaning of these two notions in the processes of political construction of ethnicity and of the nation.

Five points are developed. Firstly, the long history of the “communitarian conflict” is reminded. Secondly, it is shown that images of cultural and identity specificity have always been politically exploited in this conflict. Thirdly, the hypothesis according to which the federalisation process of the State has revealed a deep change in the shape of the “communitarian conflict” is presented. Fourthly, it is shown that the identity and cultural items politically used in the conflict are not the same whether groups are engaged in ethnicity politics or nationalist politics. Provisional conclusions about the future of Belgium are drawn in a fifth point.